

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-2026****SÉANCE DU 25 FEVRIER 2026**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 21

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le treize février deux mille vingt-six.

Présents : MAUGAN Claude, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, PAYET Patrice, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, BICHON Angélique, MORIN Delphine, MOREAU Karine, SEUGNET Leila, CLAUSE Patrick, LÉBOUC Patricia, BERBUDEAU Éric, DUMAS FERNANDES Jacqueline, TRÉVIEN Sonia, GIRARD Jean-Pierre, MANCA Isabelle, ROUSSEAU Etienne.
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. URBANI Sébastien a donné procuration à M. CLAUSE Patrick,
M. COUDERT Éric a donné procuration à Mme TREVIEN Sonia,

Absents excusés : Bertrand Dupont, Séverine Robin, Bruno Boccard, Sébastien Violleau, Dominique Veillon.

Absent : Magalie Le Goff,

OBJET : REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNES :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2223-13 donnant la faculté aux communes de reprendre les concessions en état d'abandon ;

Considérant que les concessions mentionnées ci-dessous, sont en état d'abandon au cimetière communal :

Carré - Allée	N° Emplacement	Concessionnaires
Carré Persée / Allée Mirphak	14	M. M C
Carré Persée / Allée Sirius	16-18	M. J G
Carré Persée / Allée Sirius	32	M. T A
Carré Persée / Allée Alcyone	33	C
Carré Persée / Allée Sirius	3	M. R D
Carré Persée / Allée Sirius	7	M. B P
Carrée Centaure / Allée Aldébaran	17	Mme R R
Carré Cassiopée / Allée Kochab	55C	M. M B

Ces concessions ont plus de 30 ans d'existence et l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, selon l'ancienne législation, par un premier procès-verbal en date du 20 octobre 2021 et un second procès-verbal en date du 12 mars 2025,

AR Prefecture

017-211701461-20260225-D2026_17-DE
Reçu le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'émettre un avis favorable sur la reprise, par la commune, des concessions susmentionnées qui ont plus de trente ans d'existence et dans laquelle il n'y a pas eu d'inhumation depuis plus de dix années et dont l'état d'abandon a été constatée par deux fois, conformément aux anciennes dispositions du Code général des collectivités territoriales,**
- **De valider cette procédure qui permettra ensuite de libérer un emplacement pour un nouveau concessionnaire,**
- **D'autoriser le maire à prendre les arrêtés prononçant la reprise de terrain affecté à ces concessions.**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 25/02/2026

le Maire, Claude MAUGAN

Le secrétaire de séance,
M. Arnaud DAUTRICOURT



Publiée le :